

**Demande de Visa de court séjour (moins de 90 jours)
Visite d'Affaire**

- Le dossier doit comporter 2 jeux de documents : un jeu d'originaux et un jeu contenant uniquement les photocopies au format A4.
- Frais de Visa: 39360 FCFA (se munir du montant exact) plus les Frais de service (info disponible sur le site web www.vfsglobal.com/italy/senegal).
- La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa. En outre, des documents supplémentaires à la liste ci-dessous pourraient être demandés.
- Chaque dossier doit comporter ces documents Plus CETTE LISTE et dans l'ordre ci-dessous

1	Un formulaire de demande de visa de court séjour dûment rempli et signé
2	2 photographies d'identité <u>récentes en couleurs sur fond blanc</u> : 3,5*4,5 cm
3	Justificatifs de l'hébergement -Réservation d'hôtel
4	Invitation de la part d'une société italienne (<u>modinvitoaffari.pdf</u>) en spécifiant la motivation du voyage et photocopie du document d'identité de la personne qui invite+ Registre de Commerce. Le format spécifique est disponible sur le site web www.vfsglobal.com/italy/senegal
5	Justificatifs de la situation professionnelle <u>Pour les Professions libérales</u> -Registre de Commerce -Carte import-export -Relevés de banque (3 derniers) et carte de crédit réseau international/ cheque de voyage -Eventuelles factures ou documents de Douane <u>Pour les employés</u> -Ordre de mission -3 derniers bulletins de paie -Copie légalisé du contrat de travail -Eventuelles certifications attestant la profession -Carte IPRES -Relevés de banque (3 derniers) ou cheque de voyage
6	Passeport unipersonnel ayant encore au minimum 3 mois de validité après la fin du séjour en Italie + 2 photocopies des 2 premières pages et de celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa Schengen
7	Photocopie de la pièce d'identité légalisée par la Police
8	Justificatifs du retour - Attestation de réservation du billet d'avion aller <u>et</u> retour
9	Assurance voyage aux normes Schengen (maladie et rapatriement sanitaire) couvrant la période de validité du visa sollicité, montant 30,000 Euro.

- La comparution personnelle est obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait du visa (sauf les cas où est permis la Procuration).
- Tous les documents d'état civil et d'autorisation des parents et de voyage doivent être légalisés par le Ministère des Affaires Etrangères du pays d'origine et traduits en italien.
- Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = refus de visa.

J'ai été informé qu'une demande de visa, qui ne serait pas complète au regard de la fiche ci-dessus, peut entraîner un rejet de la part du consulat. Par ailleurs, le Consulat Général d'Italie se réserve le droit de réclamer des documents supplémentaires s'il le juge nécessaire. Je comprends que la délivrance d'un visa est laissée à l'entière appréciation du Consulat. J'ai été informé que VFS ne peut s'opposer au dépôt de ma demande. Je comprends cependant que VFS a l'obligation de m'informer de l'absence de certains documents, qui pourrait entraîner un refus.

Je reconnais que le Consulat peut m'inviter à me présenter à un entretien. Dans ce cas, VFS me donnera un rendez-vous sans frais supplémentaire.

Signature

Date

Agent VFS